

CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMIGNY

SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L121-17 du GCCT

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents : Adjoints : Mr Pierre, Mr Varga,
Mmes Bernicchia, Fralin, Jolivet, Soyez, Mrs Couasnon, Lebat, Simon,
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Sanchez, Adjointe, donne pouvoir à Mr Pierre,
Mme De Carvalho, Adjointe, donne pouvoir à Mme Beldent,
Mr Tchinda donne pouvoir à Mr Couasnon.

Secrétaire de la séance : Mme Fralin.

Le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2016 est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Autorisation d'ouverture de crédits budgétaires en dépense de la section d'investissement avant le vote du Budget 2016

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés pour un montant total de 10 915.50 € se décomposant comme suit :

-travaux salle polyvalente	= 4 989.52 € (art. 21318)
-travaux de remise à neuf du tracteur	= 2 925.98 € (art. 21571)
-Bureau d'étude pour l'élaboration du PLU	= 3 000.00 € (art. 202)

Complément aux modalités de concertation de la prescription du PLU

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la délibération n° 06-003 bis du 05 juin 2014 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Chamigny prévoyait que la concertation préalable à l'élaboration du PLU était organisée suivant plusieurs modalités dont la publication d'un article dans la presse locale.

Cette modalité n'a pu être concrétisée que par la parution d'un article dans la rubrique « actes administratifs » du journal « La Marne » ce qui ne correspond pas à l'esprit de la délibération du 05 juin 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, constate la parution intervenue dans la rubrique « actes administratifs » du journal « La Marne » du 03 février 2016 et remplace la modalité de publication d'un article dans la presse locale prévu par la délibération n° 06-003 du 05 juin 2014 par un boîtier sous forme de brochure dans les boîtes aux lettres de tous les administrés de la commune de Chamigny qui sera également adressée aux personnes publiques associées.

Demande de subvention au titre du fond de soutien à l'investissement public local pour la rénovation de la salle polyvalente

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet et de solliciter une subvention au titre de l'article 159 de la loi n°2015-725 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 portant création d'un fond de soutien à l'investissement public local, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés, à savoir :

-coût prévisionnel de 20 636 € HT soit 24 763.20 € TTC pour la rénovation de la salle polyvalente ; subvention du fond de soutien de 16 508.80 € et autofinancement communal de 8 254.40 €.

Le projet serait entièrement réalisé avant la fin de l'année en cours.

Demande de subvention au titre du fond de soutien à l'investissement public local pour l'acquisition d'une rampe d'accès à un bâtiment communal

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet et de solliciter une subvention au titre de l'article 159 de la loi n°2015-725 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 portant création d'un fond de soutien à l'investissement public local , ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés, à savoir :

-coût prévisionnel de 1 082.50 € HT soit 1 299 € TTC pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la salle communale, l'Age d'Or, au moyen de l'acquisition d'une rampe d'accès amovible ; subvention du fond de soutien de 866 € et autofinancement communal de 433 €.

Le projet serait entièrement réalisé avant la fin de l'année en cours.

Délibération autorisant le Maire à encaisser un chèque

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à encaisser un chèque d'indemnisation de 288 € de la compagnie d'assurance MAAF suite au sinistre survenu le 05 octobre 2015 relatif à une fuite de fuel dans la rivière la Marne, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations diverses

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du recensement des problèmes téléphoniques par la Communauté de Communes du Pays Fertois et présente les notes et le document à mettre à disposition du public.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des travaux d'aménagement numérique du Pays Fertois par le Syndicat Mixte Seine et Marne Numérique : installation d'un sous-répartiteur devant la Mairie de Chamigny et un à l'entrée du Domaine de Tanqueux (qui dépend du Département).

Le Syndicat Mixte estime la date de l'ouverture des services haut-débit vers juillet 2017.

- le conseil d'école se réunira le 18 mars,
- une réunion préparatoire pour le Budget aura lieu le 10 mars à 20h,
- le vote du Budget aura lieu en séance du Conseil Municipal le 22 mars à 20h15,
- repas des Anciens le 17 mars,
- chasse aux œufs de Pâques le lundi 28 mars à 11h.

Le Conseil Départemental a décidé de revoir le financement des circuits spéciaux des transports scolaires. Une réunion sera organisée prochainement à ce sujet.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à vingt et une heures quinze minutes.

Le Maire